

La charte du réseau Parentalité 56

Les principes d'action et d'animation
auxquels s'engagent les partenaires et les
responsables d'action

- Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant,
- Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant,
- Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif,
- Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents, à accueillir ou susciter de nouveaux projets où la relation parent/enfant est valorisée.
- Favoriser, par le biais d'initiatives, une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels,
- Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses,
- Respecter dans le contenu et la mise en oeuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle,
- S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits communs intervenant dans l'appui à la parentalité,
- Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles,
- Participer à l'animation départementale, participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions,

une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

Cette charte reprend les dispositions de la charte nationale
(Annexe I de la circulaire du 13 février 2006, relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

Source URL: <http://parentalite56.fr/?q=Charte>